

# MAUX

# d'exil

## Éditorial

### La République et l'enfance en danger

**Perrine Dommange,**  
infirmière, membre du conseil d'administration du Comede

Les Mineur·e·s non accompagné·e·s (MNA) sont des jeunes privé·e·s temporairement ou définitivement de la protection de leur famille. Ils/elles relèvent de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), gérée par les départements. Mais la non-reconnaissance de leur minorité en conduit une partie à devoir faire appel devant le juge des enfants, qui reconnaît leur minorité dans la moitié des cas. Durant cette procédure qui dure plusieurs mois, ils/elles ne peuvent bénéficier ni de l'ASE, ni des dispositifs prévus pour les adultes et se trouvent dans une situation de grande précarité.

Ces jeunes sont à 95 % des garçons, originaires à plus de 70 % d'Afrique. Selon Médecins Sans Frontières (MSF), leur nombre était estimé à 40 000 en 2018 en France, dont seulement 17 000 reconnu·e·s mineur·e·s par les départements et placé·e·s auprès de l'ASE. La situation a indigné et ému des citoyen·ne·s, des collectifs et des associations qui se sont substitués aux pouvoirs publics, fournissant hébergement, nourriture, accompagnement social et sanitaire. Pour le Comede, ces formes de substitution doivent s'accompagner d'actions de plaidoyer permettant de rétablir la protection de l'enfance.

Ainsi cet été, aux côtés de MSF, des Midis du MIE, de la TIMMY et d'Utopia 56, le Comede a apporté son soutien à l'initiative d'une centaine de ces jeunes d'installer leurs tentes à côté de la place de la République à Paris. L'objectif de cette action était d'obtenir leur prise en charge par les pouvoirs publics jusqu'à la décision du juge. La mobilisation des jeunes et des associations, les soutiens et relais de communication, n'ont réussi qu'incomplètement à ébranler l'indifférence et les manœuvres dilatoires des autorités. Début octobre, dans l'attente d'un lieu dédié promis par la Mairie de Paris, ces jeunes sont à l'hôtel, nourris, mais sans autre accompagnement que celui des associations.



© Nicolas Guyon / MSF

## MINEUR·E·S NON ACCOMPAGNÉ·E·S ENFANCE EN DANGER

*Derrière la notion de « Mineur.e non accompagné.e » (MNA) se cache la réalité d'une population le plus souvent victime de violences, que ce soit dans le pays d'origine, sur le parcours ou une fois arrivée France. Beaucoup s'engagent dans de longues procédures juridiques pour faire valoir leurs droits et se retrouvent sans protection ni suivi éducatif.*

*Par des stratégies d'évitement, les gouvernements successifs ont marginalisé ces jeunes exilé·e·s, les exposant à la précarité et à de nombreux dangers. Pour sortir de l'impasse, ce numéro fait entendre la voix de celles et ceux qui les accompagnent au quotidien.*

## Sommaire

Septembre 2020

- 2 VU D'UNE JOURNALISTE - **MINEUR·E·S NON ACCOMPAGNÉ·E·S : UNE IMPASSE POLITIQUE ?**
- 4 TIMMY, SOUTIEN AUX MINEURS EXILÉS - **CEUX QUI ESTIMENT QU'UN GYMNASÉ EST UN HÉBERGEMENT DÉCENT... SONT INDÉCENTS**
- 6 GÉOGRAPHIE DE LA SANTÉ - **SYNTHÈSE DE 40 ENTRETIENS DE PROFESSIONNEL·LE·S**
- 8 ENTRETIEN - **« DES NUITS ENTIÈRES DEHORS DEPUIS BIEN TROP LONGTEMPS... »**
- 10 VU DU COMEDE ET DE MÉDECINS SANS FRONTIÈRES - **AU CENTRE D'ACCUEIL DE PANTIN**

# Mineur·e·s non accompagné·e·s : une impasse politique ?

**Dans la nuit du 30 juin 2020, une centaine de jeunes mineurs venus en grande majorité d'Afrique se sont installés, accompagnés par un collectif de 5 associations (le Comede, Médecins sans Frontières, les Midis du MIE, TIMMY et Utopia 56) dans le square Jules Ferry, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Ils y ont campé dans des tentes durant plus d'un mois. En installant ce campement en plein coeur de la capitale, les associations souhaitaient rendre ces jeunes exilés visibles aux yeux de tous et interpeler les conseils départementaux d'Île-de-France, responsables juridiquement de leur prise en charge.**

**Julie Déléant**, journaliste indépendante

**L**a plupart de ces jeunes sont en situation de recours juridique, à savoir « déboutés » par le DEMIE (Dispositif d'évaluation des mineur·e·s isolé·s étranger·e·s), et en attente d'une décision finale du juge, qui statuera sur leur prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance. Durant cette période d'attente, qui peut prendre plusieurs mois, ils tombent dans un flou administratif : ni mineurs, ni majeurs, ils ne relèvent d'aucun dispositif de droit commun. « S'ils se sont retrouvés dans ce campement de fortune, c'est tout simplement car la ville conteste leur minorité et estime qu'elle n'a plus à les mettre à l'abri. L'action des associations était importante et courageuse, réagit Danielle Simonnet, conseillère de Paris (France Insoumise). Mais j'ai trouvé déplorable la réponse de la mairie de Paris et de la préfecture, qui devraient se faire obligation de les mettre à l'abri au moins jusqu'à la fin de leur période de recours qu'ils peuvent effectuer. » La mairie de Paris a, au cours d'échanges avec les associations, accepté de « faire sa part », mais demande à l'État et aux autres départements de lui venir en aide. Pour l'élue du 20<sup>e</sup> arrondissement, ce bras de fer entre les mairies et l'État est « inacceptable ». « C'est une obligation légale du département de mettre à l'abri les mineurs, rappelle-t-elle. Que le département fasse un bras de fer contre les politiques financières de l'État pour qu'il augmente les moyens alloués aux collectivités pour la protection de l'enfance, d'ac-

cord, (...) mais en attendant, dans leur jeu ville contre gouvernement, ce sont des mineurs en face qui sont maltraités. » Elle met en garde contre un retour de bâton inévitable, celui du coût financier, à termes, des délais de prise en charge. « Ce sont des jeunes que l'on met en danger de santé psychologique et physique et que l'on abandonne à tous les réseaux de trafic. Tout ceci à un coût. La collectivité doit prendre conscience que ce qui coûtera le plus cher n'est pas de mettre à l'abri, mais au contraire de ne pas mettre à l'abri. »

Mêmes regrets chez Chloé Sagaspe (EELV), conseillère de Paris élue dans le 11<sup>e</sup> qui considère que « si l'État refuse de prendre ses responsabilités c'est à la ville, au nom du devoir de solidarité, de prendre ces mineurs en charge. » Elle souhaite par ailleurs rappeler que l'enjeu dépasse la situation des mineurs du Square Jules Ferry et appelle à une évolution de la législation concernant la présomption de minorité. Une réforme également souhaitée par Danielle Simonnet, qui rappelle qu'elle s'inscrit dans les recommandations de l'ex-



## « ...si l'État refuse de prendre ses responsabilités c'est à la ville, au nom du devoir de solidarité, de prendre ces mineurs en charge. »

Défenseur des Droits, Jacques Toubon. Dans une décision datée du 20 septembre 2019 relative aux observations du Conseil d'État sur la légalité du décret 2019-57<sup>1</sup>, ce dernier indique effectivement que « le principe de présomption de minorité implique que soit respecté le droit des mineurs non accompagnés à bénéficier d'une protection adaptée durant l'ensemble des procédures relatives à la reconnaissance de leur minorité ». Dans sa décision du 5 février 2020, le Conseil D'État a finalement validé la légalité du décret, sans suivre les observations du Défenseur des droits.

Après plusieurs semaines de campement, les mineurs du Square Jules Ferry ont finalement été relocalisés au sein d'un gymnase. Ce dernier a dû être restitué à la

fin du mois d'août. Les jeunes ont alors été séparés puis relogés dans des hôtels, où une partie d'entre eux patiente encore en attente de la décision finale du juge. Chloé Sagaspe indique avoir « défendu un vœu, au nom du groupe écologiste, début juillet au Conseil de Paris afin que la ville les prenne en charge de toute urgence dans un lieu adapté ». En date du 28 octobre, les discussions sont toujours en cours avec les cabinets de Dominique Versini, maire adjointe de Paris chargée des Droits de l'enfant et de la Protection de l'Enfance et de Ian Brossat, maire adjoint de Paris en charge du logement, de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés. Malgré nos nombreuses sollicitations, nous n'avons pas obtenu une réaction officielle de la mairie de Paris.

### Maux d'exil - Le Comede

Hôpital de Bicêtre, 78 rue du Général Leclerc - 94270 Le Kremlin Bicêtre

Tél. : 01 45 21 39 32

Fax : 01 45 21 38 41

Mél : [contact@comede.org](mailto:contact@comede.org)

Site : [www.comede.org](http://www.comede.org)

RÉALISATION : Parimage

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :  
Didier Fassin

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :  
Arnaud Veïsse

RÉDACTEUR EN CHEF :  
Matthieu Humez

NUMÉRO COORDONNÉ PAR :  
Laure Wolmark

ISSN 1959-4143 - En ligne 2117-4741

1 - Décision 2019-105 du 20 septembre 2019 relative aux observations devant le Conseil d'Etat sur la légalité du décret n° 2019-57 du 30 janvier 2019

# Donnez votre avis sur la revue !

Questionnaire en ligne sur [www.comede.org](http://www.comede.org)



# Ceux qui estiment qu'un gymnase est un hébergement décent... sont indécents

Alors que le parc immobilier d'IDF regorge de lieux inexploités et que des hôtels sont vides, des mineurs isolés n'ont pas de toit. Comment nos décideurs peuvent-ils ne pas avoir conscience du fait que dormir sur un banc, sous une toile de tente ou même dans un gymnase est une maltraitance ? Comment ignorer l'angoisse que provoque cet abandon, que chaque heure passée dans l'oubli est un pas vers l'effondrement, la perte de repères, la folie, que ce manque de considération brise l'âme et la confiance, génère l'autodestruction, la violence, la révolte ?

**Espérance Minart**, Présidente de l'association Timmy - Soutien aux mineurs exilés

Chaque jour nous sommes face à des jeunes qui nous supplient, entre autres, pour un toit, un simple toit... Nous faisons l'impossible pour trouver des solutions, mais les demandes sont quotidiennes en raison de refus de prise en charge par les départements aussi innombrables qu'injustifiés. Et lorsque des campements de mineurs sont enfin « résorbés », les jeunes sont le plus souvent regroupés dans des gymnases, parfois pendant des mois.

Nos responsables se félicitent alors d'avoir sorti des personnes de la rue, qui ne sont autres que celles qu'ils y ont mises. Mais ceux qui estiment qu'un gymnase est un hébergement décent...sont indécents ! Pour sûr, ils n'ont jamais allongé leur colonne vertébrale sur des lits de camp, ils ignorent les tensions générées par le manque d'intimité, la peur du vol, la proximité de l'autre, de ses cauchemars... La réalité d'un gymnase, c'est l'impossibilité de dormir, de reprendre confiance en soi, d'être apaisé, c'est le sentiment d'humiliation, d'être parqué en troupeau, oublié, mis à l'écart de notre société, d'être traité de façon dépersonnalisée.

Ceux qui décident dans leurs bureaux de l'avenir des autres ne réalisent pas la frustration qu'engendre l'absence d'un endroit où se reposer et évoluer à son rythme de façon autonome. Ils sont persuadés que vivre en permanence en collectivité, partager ses douches, sa table, ses nuits, s'habiller devant l'autre, est censé être acceptable pour une certaine catégorie de personnes. « Ils ont un toit et à manger, c'est déjà bien non ? ».

Dans l'absolu on pourrait penser que oui. En réalité, personne ne peut se sentir protégé et respecté dans des dortoirs collectifs. Ces hébergements sont peut-être même une expression du mépris plus hypocrite que l'abandon à la rue. Nos décideurs estiment pourtant faire un bel effort de charité, que les bénéficiaires sont bien ingrats d'oser se plaindre. Leurs exigences de « confort » minimal sont alors perçues comme un abus, un caprice irrecevable !



Bien sûr s'il s'agissait de leur ami, leur frère ou leur enfant, le jugement serait différent. Mais il est question des « autres », la masse encombrante des personnes étrangères, des sdf, des pauvres, des malades mentaux, laissée dans la rue ou parquée dans des endroits où nous n'accepterions pas de vivre. Comme toujours, ce qui est acceptable ou non dépend du fait qu'on le subisse ou l'observe de loin.

Pourtant ce n'est pas parce qu'on est en situation irrégulière, parce qu'on est étranger ou qu'on est jeune et démuné que l'on doit tout accepter, ce n'est pas parce qu'on n'a rien que le moindre geste doit être reçu comme un cadeau, une aubaine. Le penser démontre une méconnaissance inquiétante de la psychologie humaine et de ses mécanismes, et prouve le manque de considération pour les plus vulnérables qui n'ont finalement pas leur mot à dire, pour qui tout peut être décidé sans leur consentement, jusqu'à leurs conditions de vie élémentaires.

Cessons de remplacer une précarité par une autre, surtout lorsqu'on se dit être une nation aux hautes exigences de qualité qui encourage l'esprit critique de sa jeunesse et son implication dans les décisions qui la concerne...pourquoi en serait-il autrement pour les jeunes exilés ? Avoir un hébergement décent est un droit et non une faveur, l'organiser est un devoir national ! Ce n'est qu'à ce moment que nous pourrions parler d'accueil ou d'intégration, et que la vie de ces adolescents pourra commencer à se construire ici.

Ce n'est pas parce qu'on est victime d'un système prédateur, partial et inégalitaire que l'on doit se satisfaire des miettes qu'on nous accorde. Laisser des adolescents à la rue est bien sûr une honte. Les héberger dans des hôtels insalubres ou un gymnase n'a rien d'une reconnaissance de leurs droits, de leur vulnérabilité, cela n'a rien d'une protection exemplaire, rien d'un

geste d'humanité ou de quelconque solidarité. C'est une façon expéditive de déplacer un problème que l'on se refuse à vouloir solutionner dans le fond.

## **« Les mineur.e.s exilé.e.s (...) ont eu leur lot de souffrance et ne veulent plus être traité.e.s, déplacé.e.s comme une statistique déshumanisée. »**

Des milliards sont débloqués pour rénover nos voiries, nos transports, nos bâtiments, pour développer le tourisme, entretenir nos parcs, ériger des statues... et comble du cynisme, des cabanes sont même montées en quelques heures pour abriter des événements commerciaux, puis détruites aussitôt. Et il n'y aurait pas de budget pour sortir quelques centaines d'adolescents de la rue et leur proposer un hôtel, de la nourriture, une école et un encadrement ?

En réalité la France ne veut pas se donner les moyens d'accueillir dignement ces personnes. Les mineurs exilés, parmi tant d'autres rejetés, ont eu leur lot de souffrance et ne veulent plus être traités, déplacés comme des colis déshumanisés. Nous avons le devoir urgent de les protéger, les reconnaître, les soutenir au même titre que tout autre de nos concitoyens. Et tant que nous ne les respecterons pas, nos valeurs républicaines seront bafouées par celles et ceux censés les représenter.

Quand va-t-on intégrer la gravité d'une telle négligence, quand va-t-on comprendre que ces jeunes sont les dommages collatéraux de politiques migratoires inhumaines et calculatrices, aux conséquences irréversibles ?



# Synthèse de 40 entretiens de professionnel.le.s de la prise en charge des MNA

A l'occasion d'un stage au Comede, Héroïse Bertin, étudiante en géographie de la santé, s'est attachée à identifier les principaux obstacles à l'accès aux soins des MNA en France. La synthèse de cette enquête repose sur des entretiens réalisés auprès de professionnel.le.s de santé, de représentant.e.s d'associations et d'institutions à Marseille, Saint-Étienne et Paris.

*Héroïse Bertin, étudiante en géographie de la santé*

**P**armi les populations migrantes vulnérables, les Mineur.e.s non accompagné.e.s (MNA) rencontrent des obstacles pour accéder aux soins. Ils/elles cumulent de surcroît, des difficultés administratives accentuées pour certain.e.s par une absence de prise en charge des services de protection de l'enfance. Cette approche géographique menée à Marseille, Saint-Étienne et Paris interroge la manière dont les obstacles de l'accès aux soins varient selon le contexte territorial et les initiatives locales mises en place pour pallier le manque de directives nationales sur la prise en charge des MNA.

L'estimation des besoins de santé des MNA relève des missions départementales relatives à la mise à l'abri et à l'évaluation<sup>1</sup>. Pourtant, le bilan de santé complet recommandé par le Haut Conseil de Santé Publique, n'est pas organisé de manière systématique et reste limité dans les trois départements étudiés. À Marseille, des dépistages sont proposés aux MNA plus régulièrement qu'à Saint-Étienne ou à Paris, mais il s'agit rarement d'un bilan complet. Les MNA doivent le plus souvent attendre une prise en charge effective de l'Aide sociale à l'enfance pour obtenir une couverture maladie et accéder à un bilan de santé complet.

Dans les trois territoires, les freins qui entravent l'accès aux soins des MNA sont relativement similaires : absence de protection et d'accompagnement éducatif, défaut de représentant légal pour consentir aux soins, difficulté d'obtention d'une couverture maladie, rare recours à l'interprétariat, etc. Néanmoins, des différences apparaissent quant à la réponse apportée aux obstacles rencontrés, reflet d'engagements individuels ou d'équipes soignantes et de réseaux associatifs organisés différemment entre les zones étudiées.

À Marseille, le réseau associatif s'est structuré autour du squat « Saint-Just » (aujourd'hui évacué). Des permanences de Médecins du Monde et du réseau « Hospitalité Psychique », ainsi qu'une mission mobile du Centre anti-tuberculose s'y sont organisées, pour permettre aux jeunes d'intégrer un parcours de soin. À Paris ce sont des programmes spécifiquement dédiés aux MNA non pris en charge par l'ASE mis en oeuvre par Médecins

sans frontières, le Comede et Médecins du monde qui structurent et centralisent l'accès aux soins et l'accompagnement des MNA. À Saint-Étienne c'est principalement l'association « la Maison Solidaire » qui permet un accès aux soins aux MNA non pris en charge par l'ASE, ainsi que le rôle du Comede pour les soins en santé mentale. L'organisation des associations autour de la prise en charge des MNA permet un accompagnement plus global dans le soin et n'assure pas uniquement un accès aux soins primaires. Une attention particulière a été développée pour les troubles psychiques, caractérisés fréquemment par des stress post-traumatiques, la prévention et la promotion de la santé. Il s'agit alors de « prendre soin » et non pas uniquement de « prendre en charge ». L'enquête de terrain a permis de percevoir le rôle central des associations qui alertent et interpellent le milieu hospitalier et institutionnel sur ces aspects.

**« L'organisation des associations autour de la prise en charge des MNA permet un accompagnement plus global dans le soin et n'assure pas uniquement un accès aux soins primaires. »**

L'adaptation du milieu hospitalier aux spécificités de la prise en charge des MNA dépend pour beaucoup de l'implication des soignant.e.s et de la présence plus ou moins importante des MNA dans ces structures de santé. L'accès aux soins des MNA reste encore localisé dans certaines Permanences d'accès aux soins (PASS). Ces PASS ont ainsi fait un travail de coordination avec les associations et d'interprétation du cadre juridique pour améliorer la prise en charge à l'hôpital. Mais l'« accès aux soins reste instable puisqu'il repose le plus souvent sur des engagements individuels ».

La complexité de l'accès aux soins des MNA découle surtout de l'absence de directives nationales. Si l'inertie combinée à un manque de moyens demeure à l'échelle départementale, il semble y avoir une certaine prise de conscience dans les instances de



santé publique. Des initiatives des Agences régionales de santé d'Île-de-France et PACA commencent à émerger<sup>2</sup>. Mais il ne s'agit pas encore de politiques publiques à l'échelle nationale. Ainsi, un ensemble de textes et de recommandations commencent à être produits par les institutions de santé publique, mais l'harmonisation des pratiques peine à s'organiser. Ces textes restent peu lus selon les acteurs rencontrés et n'engagent pas d'actions concrètes. L'harmonisation des pratiques reste impossible, puisque l'accès aux soins repose sur des négociations informelles au niveau local et sur l'organisation de réseaux associatifs. Cette structuration de l'accès aux soins par les réseaux associatifs induit des disparités, ces derniers dépendant des configurations territoriales, des financements locaux, etc.

L'accès aux soins ne peut donc être pensé indépendamment des conditions de vie qui sont un déterminant majeur de la santé. La santé des MNA dépend d'une amélioration de leur prise en charge dans le système de santé et des politiques de santé. Elle dépend surtout de la protection qui doit leur être assurée. Les initiatives locales doivent se traduire par un investissement de l'Etat et des départements dans la prise en charge des MNA pour leur garantir un accès aux soins pérenne et des conditions de vie favorables à la santé.

1 - Arrêté du 28 juin 2019 pris en application de l'article R. 221-12 du code de l'action sociale et des familles

2 - Note d'instruction de l'ARS Ile de France à destination des offreurs de soin, Guide de l'AP-HP, Protocole de prise en charge des MNA à l'AP-HP, Recommandations du HCSP relatives au bilan de santé, Guide de la fédération hospitalière de France.

# « Des nuits entières dehors depuis bien trop longtemps... »

Entretien avec Thomas, 29 ans, bénévole Utopia 56  
Propos recueillis par Matthieu Humez, Rédacteur en chef

### Comment êtes-vous devenu bénévole pour Utopia 56 ?

J'ai découvert Utopia 56 en 2016, à l'occasion de l'ouverture du centre de Premier Accueil de Paris Nord. C'était le premier centre humanitaire pour primo-arrivant.e.s ouvert en France à l'initiative de la mairie de Paris. Utopia 56 était sur place pour co-gérer le centre. J'y faisais des missions bénévoles de tri de dons de vêtements, des distributions d'eau, de boissons chaudes, de couverture etc. On accompagnait également des familles le soir dans des hôtels. Ça a duré ainsi pendant plusieurs mois puis j'ai fait une pause les années suivantes. Ce centre, qui n'avait rien d'un modèle, a depuis fermé<sup>1</sup>.

L'été dernier, j'ai recontacté Utopia 56 et commencé des missions, notamment avec le pôle Mineurs qui s'occupe des Mineur.e.s non accompagné.e.s (MNA). Je participais à des maraudes pour aller à la rencontre des jeunes que la Croix-Rouge ne prend pas en charge et qui se retrouvent à la rue. Tous les soirs, un point de rendez-vous à la Porte d'Aubervilliers était donné aux familles et aux mineurs exilés. On accompagnait les familles dans des hébergements citoyens et on aidait les jeunes avec les moyens du bord, en mettant à disposition des tentes, des emplacements sûrs etc. Rapidement, j'ai été informé de l'initiative du campement des MNA du square Jules Ferry et je m'y suis rendu pour apporter mon aide.

### Qu'avez-vous appris en vous rendant au campement du square Jules Ferry ?

C'était un été assez particulier... J'ai passé mon mois de juillet entre le campement, les « maraudes Croix-Rouge » et la Porte



d'Aubervilliers. Bien sûr, j'avais déjà conscience que des jeunes exilé.e.s peuvent venir en France dans l'espoir d'un nouveau départ. Ceci dit, c'est quelque chose qui reste assez lointain quand on vit à Paris, tout est fait pour rendre invisible cette population. Au mieux si on n'est pas engagé dans une association, on se rappelle de cette réalité ponctuellement à travers les infos, avec les démantèlements dont on entend parler à répétition.

En prenant du temps au campement du square Jules Ferry, en allant aux rendez-vous du soir à la Porte d'Aubervilliers avec Utopia 56, j'ai vu de façon plus frontale le quotidien de tous ces jeunes qui passent des nuits entières dehors depuis bien trop longtemps. J'ai aussi beaucoup appris : car chacun avait son histoire, personne ne semblait avoir les mêmes raisons de venir en France.

1. Utopia 56 annonce son retrait du Centre humanitaire de Paris, 13 septembre 2017, <http://www.utopia56.com/fr/actualite/utopia-56-annonce-son-retrait-centre-humanitaire-paris>



### Comment se passait le quotidien ?

J'arrivais au campement surtout en fin de journée. Les bénévoles étaient là pour aider les jeunes dans les tâches de tous les jours mais aussi pour essayer, autant que possible, de leur faire oublier ne serait-ce qu'un moment la difficulté de la situation. Concrètement, cela pouvait consister à accompagner des jeunes pour des lessives, les aider au rangement du camp, des tentes. On organisait des activités pour passer le temps. Les jeunes ne demandaient qu'à apprendre et à être scolarisés. Donc on faisait beaucoup de cours de français, d'anglais de mathématiques. On passait des soirées entières à jouer au Uno et à la pétanque.

On est resté ainsi suspendu-e-s à une réaction des pouvoirs publics. Je pense que le campement n'était pas voué à durer aussi longtemps. On espérait que les politiques prennent conscience du problème et réagissent. Le sursaut politique ne venant pas, le campement est devenu un lieu de vie à part entière et c'est toute une vie qui s'est mise en place. Il y avait quelque chose d'un peu hors du temps. On venait souvent y passer quelques heures et on finissait par y rester des soirées entières.

**« Le sursaut politique ne venant pas, le campement est devenu un lieu de vie à part entière et c'est toute une vie qui s'est mise en place. »**



### Que gardez-vous de cette expérience ?

Si j'ai réussi à faire oublier à ces jeunes leurs situations difficiles, ne serait-ce qu'un instant, ça a déjà du sens d'y avoir passé tout ce temps. A présent je suis intégré au pôle mineurs d'Utopia 56 et je continue les maraudes. On continue à donner des cours de français à quelques jeunes passés par le square Jules Ferry, à prendre des nouvelles, à s'assurer qu'ils vont bien.

Je croise les doigts pour qu'un jour les jeunes personnes mineures exilées qui arrivent en France ne passent plus par la

rue. J'ai l'impression que malheureusement on en reste à cette réalité. Ce qui m'indigne le plus, c'est qu'il y a des milliers de jeunes qui se présentent à la Croix-Rouge chaque année. Ils/elles s'y présentent comme mineur.e.s et demandent une protection. Leur parole et leur minorité sont contestées de toutes parts, on leur refuse cette protection puis on les renvoie vers les marges de la société. Ensuite, il n'y a que la rue et le travail des associations pour les en extraire. Sensibiliser la population à cette situation est une étape importante.



## Au centre d'accueil pour mineur.e.s non accompagné.e.s à Pantin

En décembre 2017, Médecins Sans Frontières (MSF) en coopération avec le Comede, a décidé d'ouvrir un centre de jour pour mineur.e.s non accompagné.e.s non reconnu.e.s par l'ASE. L'hébergement étant un problème crucial pour ces jeunes, MSF a ouvert en 2018 un programme d'hébergement basé sur un système de solidarité de la société civile. Pendant l'été 2020, le Comede et MSF se sont investis avec Utopia 56, la Timmy et les Midis du MIE dans le campement du square Jules Ferry.

**Mélanie Kerloc'h**, psychologue clinicienne, référente des activités de santé mentale pour Médecins Sans Frontières en Île-de-France  
**Laure Wolmark**, psychologue clinicienne, coordinatrice nationale du pôle santé mentale

**E**n France, lorsqu'une personne étrangère est mineure et isolée, elle doit demander la protection de l'Aide sociale à enfance (ASE), cette protection ne s'appliquant pas automatiquement. À la suite de cette demande, elle sera évaluée par le département dans lequel elle effectue sa demande, qui déterminera si elle peut prétendre à cette protection. Mais il arrive fréquemment que l'évaluation donne un résultat négatif. Les jeunes sont alors dans une situation administrative qui les prive d'un accès aux dispositifs d'accompagnement pour mineur.e.s, mais aussi aux dispositifs d'accompagnement des adultes. Ils/elles deviennent des « ni-ni », ni mineur.e.s, ni majeur.e.s, ce qui accroît leurs facteurs de vulnérabilité : leur jeune âge, l'absence de soutien familial, leur parcours migratoire, leur vie à la rue, les obstacles dans leur accès aux soins.

Il a été décidé dès le départ que l'accompagnement proposé dans le centre de jour serait holistique : les dimensions de la santé somatique, de la santé mentale, sociale, administrative et juridique sont prises en compte. Une équipe pluridisciplinaire leur est dédiée : interprètes, médiateur.ice.s culturel.le.s, infir-

mier.e.s, psychologues, assistant.e.s sociaux, juristes. Les jeunes peuvent y trouver des informations relatives à leur situation, des soins et une écoute, un accompagnement pour accéder aux services de santé dans le droit commun, un suivi juridique, un soutien social. Tout ceci dans une langue dans laquelle ils peuvent s'exprimer et qu'ils peuvent comprendre.

Le partenariat spécifique entre MSF et le Comede autour de la santé mentale des mineur.e.s en attente de reconnaissance de leur minorité se décline sur plusieurs niveaux. Tout d'abord, il s'agit d'un partenariat clinique, dont l'objectif est de proposer écoute, soutien et suivis psychothérapeutiques aux jeunes reçu.e.s dans le centre. La clinique avec ce public est riche. Il s'agit d'une clinique de l'extrême précarité, au vu du dénuement dans lequel se trouvent ces jeunes, d'une clinique du trauma en raison des événements que ces jeunes ont traversés, et d'une clinique de l'adolescence entendue de manière anthropologique, comme passage entre l'enfance et l'âge adulte (le terme « adolescence » ne recouvrant pas la même acception dans tous les endroits du monde et dans toutes les classes sociales). Les jeunes que nous rencontrons vivent seul.e.s cette période,

### EN 2019, LES ACTIVITÉS DU COMEDE ONT ÉTÉ SOUTENUES PAR DES DONS DE PARTICULIERS, ET :

- L'Assistance publique des hôpitaux de Paris
- Le ministère des Solidarités et de la Santé, Direction Générale de la Santé (DGS)
- Le ministère de l'Intérieur, Direction générale des étrangers en France, Direction de l'asile et Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN)
- Le ministère de l'Éducation nationale, Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)
- Le ministère du Logement et de l'Habitat durable, Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
- Le ministère de la Cohésion des Territoires, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)
- Le Fonjep
- L'Agence nationale de santé publique - Santé publique France
- Le Fonds européen, Fonds asile, migration et intégration (FAMI)
- L'Agence régionale de santé d'Île-de-France et la Direction territoriale du Val-de-Marne
- L'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- L'Agence régionale de santé de Guyane
- La Ville et le Département de Paris, Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES)
- La Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale Île-de-France (DRJSCS)
- Le Conseil Départemental du Val-de-Marne, la Direction départementale interministérielle de la Cohésion Sociale du Val-de-Marne
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la région Loire
- La Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne
- La Direction Régionale aux droits des femmes (DRDFE)
- La Ville du Kremlin Bicêtre
- Sidaction, Ensemble contre le Sida
- La Fondation de France, le Fonds Inkermann, la Fondation RAJA, la Fondation Abbé Pierre, la Fondation Sanofi Espoir, la Fondation CARITAS (MJP), la Fondation Barreau de Paris Solidarité
- Aides, Médecins sans frontières



© Léa Renard

c'est-à-dire sans soutien parental et familial. Le groupe de pairs a tout de même une fonction d'étayage importante, mais cette fonction se trouve souvent mise à mal par la précarité et la difficulté de forger des liens solides continus.

Ce partenariat permet à des psychologues des deux organisations de travailler ensemble dans le même lieu, de partager leurs expériences cliniques, mais aussi de se retrouver autour de projets et d'actions en commun. On peut citer par exemple la période du confinement, pendant laquelle les psychologues des deux associations ont imaginé et mis en oeuvre des actions de prévention auprès des jeunes hébergé.e.s dans des hôtels par MSF.

MSF et le Comede, au moment où le projet de centre de jour prenait forme, ont rapidement partagé un même positionnement opérationnel. En effet, nous avons choisi d'intervenir, selon un principe de subsidiarité, auprès de jeunes qui ne trouvent pas leur place dans les dispositifs de droit commun. Mais il nous est apparu essentiel de ne pas nous en tenir là, et de mettre au

centre des objectifs de ce partenariat l'intégration progressive de ces mineur.e.s dans ces dispositifs, notamment psychiatriques. Si certaines orientations peuvent aboutir, il demeure que structurellement les lieux accueillants pour elles et eux sont rares. Nous avons donc choisi de mettre au centre de notre partenariat la dimension du plaidoyer.

Le campement des mineurs isolés du square Jules Ferry a été l'occasion d'une implication forte des psychologues, en coordination comme par une présence régulière dans le quotidien du campement. Cette implication va à l'encontre d'un stéréotype - la psychologue en dehors de l'action, qui travaille dans un bureau à la porte bien fermée. Comme pendant le confinement, le soutien et la prévention *in situ* ont ainsi été placés au cœur de notre action commune en santé mentale. La participation des psychologues au campement nous a aussi permis de nous engager dans une action politique de plus grande ampleur visant, entre autres, à rendre visible la situation inacceptable des mineur.e.s à la rue.



© Léa Renard

A l'été 2020, 1 668 jeunes ont été inclus dans ce centre. Parmi eux, 50 % ont eu accès à des actions de prévention en santé mentale et 35 % ont été reçus individuellement par un psychologue, 278 ont eu accès à un suivi psychologique.

Cette ligne politique tracée par le campement guide l'ensemble de nos actions de plaidoyer, des interventions dans des formations ou des colloques jusqu'à la rédaction d'un rapport en commun sur la santé mentale des mineur.e.s en attente de reconnaissance. Dans le futur, nos actions de plaidoyer devraient donc elles aussi participer à rendre visible cette situation et alerter sur les risques qu'elle fait courir à des jeunes déjà fragilisés par des parcours traumatiques. Ainsi, nous espérons que les pratiques de soin et d'accueil de ces jeunes pourront évoluer.

## Services du Comede

www.comede.org - 01 45 21 39 32

### ■ LES PERMANENCES

#### TÉLÉPHONIQUES NATIONALES

Permanence téléphonique socio-juridique

☎ 01 45 21 63 12,

du lundi au vendredi, 9h30-12h30

Permanence téléphonique médicale

☎ 01 45 21 38 93,

du lundi au vendredi, de 14h30 à 17h30

et le mardi de 9h30 à 12h30

Permanence téléphonique santé mentale

☎ 01 45 21 39 31,

mardi et jeudi, 14h30-17h30

### ■ MAUX D'EXIL, 4 NUMÉROS PAR AN

Abonnement gratuit et annulation

par mail à [contact@comede.org](mailto:contact@comede.org)

### ■ GUIDE COMEDE, LIVRETS BILINGUES

Diffusion gratuite par Santé publique France

12 rue du Val d'Osne

94415 Saint-Maurice Cedex

ou par fax : 01 41 79 67 67

ou par mail : [edif@santepubliquefrance.fr](mailto:edif@santepubliquefrance.fr)

Pour une commande supérieure

à dix exemplaires,

confirmer par téléphone : 01 71 80 16 62

### ■ CENTRE DE FORMATION DU COMEDE

☎ 01 45 21 39 32

### ■ CENTRE DE SANTÉ À BICÊTRE (94)

Consultations médicales, infirmières, psychothérapeutiques, sociales et juridiques,

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

et le jeudi de 13h30 à 18h30

Contact (si déjà suivi par le Comede) :

☎ 01 45 21 38 40

Pour un premier rendez-vous, se présenter directement aux heures d'ouverture.

### ■ COMEDE LOIRE (42)

Consultations psychothérapeutiques

Permanence d'accueil uniquement sur rendez-vous

Pour prendre rendez-vous : 07 69 38 43 52

### ■ COMEDE EN RÉGION PACA (13)

Permanences téléphoniques régionales dédiées aux professionnel-le-s de la région PACA

Socio-juridique : le jeudi de 14h00 à 17h00

au 04 91 95 56 35

Médicale : le jeudi de 14h00 à 17h00

au 04 91 95 56 36

Permanence d'accueil uniquement

sur rendez-vous, les mardis de 9h30 à 12h30

Pour prendre rendez-vous :

[permanence.marseille@comede.org](mailto:permanence.marseille@comede.org)

### ■ COMEDE GUYANE (973)

Permanence téléphonique régionale dédiée aux professionnel-le-s

☎ 06 94 20 53 01, mardi de 9h à 12h



© Léo Renard